



### *Initiatives...*

#### Un « Club des Injecteurs de Biométhane » pour accélérer le développement de la filière

Depuis plusieurs mois, le biométhane fait parler de lui. Cette nouvelle forme de gaz naturel issue de la méthanisation des déchets agricoles, agroalimentaires ou forestiers permet de « créer » du gaz. Pour développer cette filière en Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME, GRDF, les chambres d'agriculture et la Région Nouvelle-Aquitaine viennent de lancer le « Club des Injecteurs de Biométhane ».

L'objectif de cette nouvelle structure est d'informer, d'accompagner les projets en cours et de favoriser l'émergence de nouveaux projets. Il faut dire que le biogaz représente l'avenir. L'ADEME estime ainsi, qu'en 2030, un tiers du gaz consommé en France proviendra de cette activité. Une proportion qui pourrait même grimper jusqu'à 75% en 2050. Un potentiel important et notamment en Nouvelle Aquitaine où l'activité agricole est forte.



#### **Favoriser le développement du biométhane**

Le biométhane est bon pour le tissu économique local car l'énergie est produite sur le territoire grâce à de la matière première locale, pour l'emploi grâce à la création d'emplois locaux non délocalisables, pour l'économie grâce à une rentabilité forte et pour l'environnement en tant qu'énergie renouvelable. Il représente de nombreux atouts pour accéder à une indépendance énergétique locale et nationale.

D'abord testé en Poitou-Charentes, le club a permis de réunir plus de 70 acteurs territoriaux de l'énergie : élus, collectivités, gestionnaires de réseaux, financeurs, investisseurs,

représentants de la filière agricole, bureaux d'études, constructeurs ... Véritable vecteur d'échanges et de partage, le Club des Injecteurs Biométhane va désormais être étendu à toute la région Nouvelle-Aquitaine avec pour objectif premier de mettre en réseau les acteurs et de promouvoir le partage d'expériences pour accélérer le développement de la filière.

« Le club va favoriser l'acceptation de la filière de la méthanisation auprès des acteurs du territoire et valoriser les projets d'injection de biométhane à chaque fois que cette solution s'avère possible », souligne Renaud Francomme, directeur territorial régional Poitou-Charentes. Un accompagnement important pour les acteurs locaux qui doivent très souvent faire face aux réticences du grand public.

Avec ce Club de Injecteurs de Biométhane, il s'agit finalement de faire de chaque membre un ambassadeur du gaz vert et favoriser le lien entre la filière locale et le club BioGaz national. De quoi permettre la mise en place au niveau national d'une centaine de points d'injection de biométhane dans le réseau de Gaz naturel en 2018.

**Quelques chiffres :**

- Selon les prévisions de l'ADEME, la méthanisation fournira, en 2030, un tiers du volume des énergies renouvelables et 75 % du gaz consommé en France proviendra de la méthanisation en 2050.
- La France comptait six centres en 2015 et en compte 24 en 2017. Une centaine de centres devraient être opérationnels en 2018.
- La région Nouvelle-Aquitaine compte aujourd'hui 25 unités de méthanisation en « cogénération » (production d'électricité et de chaleur) et une unité en « injection » (le biogaz est envoyé dans le réseau de distribution et alimente entreprises et particuliers).

Retrouvez plus d'informations sur le sujet  
sur <http://www.injectionbiomethane.fr/>

[Retour à la page d'accueil du site web des Assises](#)